

Objet : Budget annexe CDDRA - Autorisation d'engagement de dépenses avant ouverture de crédit

Suite à la création du budget annexe CDDRA qui commencera à fonctionner à compter du premier janvier 2013, il convient d'autoriser le Président à engager les dépenses et les recettes nécessaires au bon fonctionnement entre le premier janvier et le vote du budget primitif qui ouvrira les crédits nécessaires pour l'année 2013.

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité des membres présents ou représentés, le Comité Syndical

- **Approuve** la proposition du Président
- **Autorise** le Président à engager les dépenses et les recettes nécessaires au bon fonctionnement du budget annexe entre le premier janvier 2013 et le vote du budget primitif.

Pour extrait certifié conforme
Aux jour et an susdits

Le Président
Hervé RASCLARD